



PLIE INTERCOMMUNAL

**Association Régie par la loi
Du 1^{er} Juillet 1901**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2010

SCP GVA

Société Civile Professionnelle
de Commissaires aux Comptes,
inscrite à la Compagnie de Paris,
au capital de 4 800 €
BP 2115

105, avenue Raymond Poincaré
75771 PARIS CEDEX 16
Téléphone : +33 (0)1 45 00 76 00
Télécopie : +33 (0)1 45 00 40 10
e-mail : info@gva.fr

SIRET : 347 496 788 00022
NAF : 6920 Z
TVA : FR 45 347 496 788

Membre d'UHY,
Association Internationale
de cabinets indépendants
d'audit et de conseil
Membre Indépendant
du Groupement Différence





PLIE INTERCOMMUNAL

Association régie par la loi de 1901

**50, Avenue François Mitterrand
91 200 ATHIS-MONS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **PLIE INTERCOMMUNAL**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

SCP GVA

Société Civile Professionnelle
de Commissaires aux Comptes
inscrite à la Compagnie de Paris,
au capital de 4 800 €
BP 2115

105, avenue Raymond Poincaré
75771 PARIS CEDEX 16
Téléphone : +33 (0)1 45 00 76 00
Téléfax : +33 (0)1 45 00 40 10
e-mail : info@scpgva.fr
SIRET : 347 496 788 00012
NAF : 6920 Z
TVA : FR 45 347 496 788
Membre d'UHY,
Association Internationale
de cabinets indépendants
d'audit et de conseil
Membre Indépendant
du Groupement Différencé



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- L'association dispose de créances significatives compte tenu de l'importance du financement accordé par le Fonds Social Européen.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons obtenu les éléments probants, tels que les conventions de subventions signées entre l'association et ses financeurs justifiant de la réalité desdites subventions et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des créances à recevoir correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 15 juin 2011

Le Commissaire aux comptes

SCP GVA



Philippe BONNIN



Philippe BASCHET

PLIE INTERCOMMUNAL NORD ESSONNE

50, avenue François Mitterrand

91200 ATHIS MONS

États financiers au 31 décembre 2010



**Conseil Expertise
& Synthèse**

BILAN

GVA

Mission de présentation

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
Capital social ou individuel (dont versé :)	56 112	55 187
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	383	924
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	56 494	56 112
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	30 000	30 000
Provisions pour charges	11 785	63 189
PROVISIONS	41 785	93 189
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	597 800	1 138 485
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	76 500	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 589	25 488
Dettes fiscales et sociales	95 483	108 364
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	793 372	1 272 338
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	891 651	1 421 638

Résultat de l'exercice en centimes

382,52

Total du bilan en centimes

891 651,41



Mission de présentation

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	574 644		574 644	706 454
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	574 644		574 644	706 454
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			16 264	46 333
Autres produits			39 647	41 984
PRODUITS D'EXPLOITATION			630 555	794 771
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			140 527	150 093
Impôts, taxes et versements assimilés			43 831	39 771
Salaires et traitements			353 495	354 056
Charges sociales			152 845	146 588
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				30 000
Autres charges			15	25 075
CHARGES D'EXPLOITATION			690 713	745 583
RESULTAT D'EXPLOITATION			(60 159)	49 187
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			382	924
PRODUITS FINANCIERS			382	924
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			382	924
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(59 777)	50 111



ANNEXE



REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général de 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits pour leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur brute d'usage est inférieure au coût d'entrée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale ; celles en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. Une dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché établie comme suit :

- . titres cotés : cours moyen du dernier mois ;
- . autres titres : valeur probable de négociation ou valeur liquidative.



ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Une provision est constituée pour les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Cette provision est déterminée en fonction de l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel de l'entreprise, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation des salaires.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

PRODUITS D'EXPLOITATION

L'association ne comptabilise dans les produits d'exploitation que les montants de subventions relatifs à la structure support du PLIE. Ainsi, les fonds encaissés à reverser aux opérateurs sont inscrits dans des comptes de tiers.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Aucun changement de méthodes n'est intervenu au cours de l'exercice.



**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**



Mission de présentation

IMMOBILISATIONS


Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	<i>Dont composants</i>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	5 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	5 050		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 050		
TOTAL GENERAL	10 050		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			5 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			5 050	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			10 050	
TOTAL GENERAL			10 050	

GVA

Mission de présentation

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	63 189 30 000		51 404	11 785 30 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	93 189		51 404	41 785
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	93 189		51 404	41 785
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles			51 404	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Mission de présentation

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			5 050
Autres immobilisations financières	5 050		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	419 172	419 172	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	184	184	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 942	1 942	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	426 348	421 298	5 050
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, - 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 589	23 589		
Personnel et comptes rattachés	21 606	21 606		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 171	65 171		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8 707	8 707		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	597 800	597 800		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	716 872	716 872		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

GVA

Mission de présentation

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2010

CHARGES A PAYER	47 631,64
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	14 529,00
Fournisseurs - factures non parvenues	14 529,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	33 102,64
Dettes provisionnées pour congés à payer	20 203,00
Charges sociales sur congés à payer	11 601,00
Autres charges à payer	1 298,64
TOTAL DES CHARGES A PAYER	47 631,64





PLIE INTERCOMMUNAL

**Association Régie par la loi
Du 1^{er} Juillet 1901**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE

Exercice clos le 31 Décembre 2010

SCP GVA

Société Civile Professionnelle
de Commissaires aux Comptes
inscrite à la Compagnie de Paris,
au capital de 4 800 €
BP 2115

105, avenue Raymond Poincaré
75771 PARIS CEDEX 16
Téléphone : +33 (0)1 45 00 76 00
Télécopie : +33 (0)1 45 00 40 10
e-mail : info@gva.fr

SIRET : 347 496 788 00022
NAF : 6920 Z
T.V.A. : FR 45 347 496 788

Membre d'UHY,

Association Internationale
de cabinets indépendants
d'audit et de conseil
Membre Indépendant
du Groupement Différence





PLIE INTERCOMMUNAL

Association régie par la loi de 1901

**50, Avenue François Mitterrand
91 200 ATHIS-MONS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE

Exercice clos le 31 Décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

SCP GVA

Société Civile Professionnelle
de Commissaires aux Comptes
inscrite à la Compagnie de Paris,
au capital de 4 800 €
BP 2115

105, avenue Raymond Poincaré
75771 PARIS CEDEX 16
Téléphone : +33 (0)1 45 00 76 00
Télécopie : +33 (0)1 45 00 40 10
e-mail : info@gva.fr
SIRET : 347 496 788 00022
NAF : 6920 Z

TVA : FR 45 347 496 788
Membre d'UHY.

Association Internationale
de cabinets indépendants
d'audit et de conseil
Membre Indépendant
du Groupement Différence



**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE
DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris, le 15 Juin 2011

Le Commissaire aux Comptes

SCP GVA



Philippe BONNIN



Philippe BASCHET